

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
OBJECTIFS 2, 3, 6, 7 ET 8 – INTERVENTION						
1	4.2.1 4.2.2	Planification de la couverture des risques d'incendie de bâtiments	Maintenir le service de sécurité incendie de la ville de façon à rencontrer la force de frappe établie à la section 5 du SCRI pour les risques faibles à l'intérieur du P.U.	Ville	-	Budget d'opération du service
			Mobiliser des ressources supplémentaires pour couvrir un risque classé élevé ou très élevé. Si les ressources locales sont insuffisantes, avoir recours à l'entraide (voir action 2).	Directeur du SSI	Selon les interventions	Selon les besoins, à déterminer.
2	4.2.1 4.2.2	Entente d'assistance mutuelle	Actualiser l'entente d'assistance mutuelle avec Nominique, L'Ascension et Labelle (hors MRC) pour les besoins excédant la capacité d'intervention du service.	Municipalités	Au cours de l'an 1	Selon les ententes à conclure.
3	4.2.1 4.2.2	Suivi de la force de frappe	Implanter un processus de suivi de la force de frappe atteinte afin de la comparer à la force de frappe prescrite selon le risque touché.	Ville SSI	Dès l'an 1	Temps du directeur du SSI.
4	4.2.1 4.2.2	Actions correctives	Poser des actions correctives au fur et à mesure si la force de frappe n'est pas atteinte pour une catégorie de risques ou pour un secteur donné (ex.: recrutement, cédule de garde, entraide, ajout de points d'eau, etc.).	Ville SSI	Tout au long de la mise en œuvre (5 ans)	Selon les besoins, à déterminer.
5	4.2.1 4.2.6	Mesures compensatoires pour les P.U.	Aucune action puisque l'on prévoit l'atteinte de la force de frappe prescrite dans les P.U.	Ville SSI	-	-
6	4.2.1.2	Couverture de secteurs intermunicipaux	Déterminer si certains secteurs du territoire de la municipalité seraient mieux desservis par le service d'une autre municipalité, notamment en terme de proximité. Si c'est le cas, préparer un plan d'intervention sectoriel, assurer un bon traitement de l'alerte et conclure une entente intermunicipale à cet effet.	Ville SSI	À partir de l'an 2	Selon les ententes.

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
7	4.2.1.3	Disponibilité de l'eau dans les P.U.	<p>Procéder à des essais de transport d'eau avec le nouveau camion citerne.</p> <p>En fonction des essais, valider les besoins en aménagement de points d'eau à l'extrémité nord du P.U. de L'Annonciation/Marchand sur la 117 et dans le P.U. de La Macaza.</p> <p>Au besoin, aménager des points d'eau en favorisant l'installation de borne sèche afin d'assurer la logistique en eau dans les périmètres urbains.</p>	Ville SSI et TP	Ans 1 et 2	3000 \$ par borne
		Disponibilité de l'eau hors P.U.	Déterminer les besoins en aménagement de points d'eau pour couvrir l'extérieur des P.U. et mettre en œuvre un programme d'installation selon la planification déterminée.	Ville SSI et TP	À partir de l'an 3	3000 \$ par borne
8	4.2.1.4	Véhicules d'intervention	Maintenir les performances des 4 véhicules du SSI afin de rencontrer les scénarios d'optimisation retenus.	Ville SSI	Tout au long de la mise en œuvre	-
			Mettre en œuvre le processus de remplacement (règlement d'emprunt, devis et appel d'offre) de l'autopompe du secteur Sainte-Véronique. S'assurer de l'homologation ULC.	Ville SSI	An 1 à 5 selon décision	Règlement d'emprunt ±225 000 \$
9	4.2.1.4	Équipements SST	Aucune action puisque les équipements de SST sont à jour.	Ville SSI	-	-
10	4.2.1 4.2.2	Processus d'alerte	Mettre en place un protocole d'alerte en fonction de la catégorie de bâtiment touché, de la force de frappe requise, du secteur et des ressources disponibles (locales ou via l'entraide) tout en considérant la coordination des différents intervenants liés à la sécurité du public.	Ville SSI 9-1-1	À partir de l'an 2	Temps SSI
11	4.2.2	Planification pour les risques plus élevés	Valider le classement des risques les plus élevés et déterminer les risques pour lesquels un plan d'intervention est requis et les risques visés par le programme d'inspection périodique.	SSI	Au cours des ans 1 et 2	Temps SSI
		Plans d'intervention	<p>Parmi les risques pour lesquels un plan d'intervention est requis, fixer un ordre de priorité et y rattacher un calendrier de développement (au minimum les risques très élevés).</p> <p>Par la suite, produire les plans d'intervention et en assurer la mise à jour.</p>	SSI	Ans 2 à 5	Environ 200 \$ par plan

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
12	4.2.3	Formation des pompiers	Maintenir un programme de formation des pompiers en fonction des exigences du <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.</i>	Ville SSI	Dès l'an 1	15 000 \$ par année
13	4.2.3	Formation des officiers	Mettre en place une programmation visant la formation des officiers en fonction des exigences du <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.</i>	Ville SSI	À partir de septembre 2006	À déterminer
		Spécialisation en recherche de causes et de circonstances d'incendies	Planifier une formation spécialisée pour la recherche des causes et circonstances d'un incendie en lien avec l'article 43 de la Loi et le <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.</i>	Ville SSI	An 1	À déterminer
14	4.2.3	Entraînements périodiques	Maintenir un programme d'entraînements périodiques (minimum : 1 entraînement par mois) en lien avec les recommandations de la norme NFPA 1500 et tenir un registre à cet effet.	Ville SSI	Dès l'an 1	Budget d'opération du SSI
15	4.2.3	Examen médical pré-embauche	Procéder selon le besoin à un examen médical pré-embauche pour tout nouveau pompier.	Ville SSI	Selon l'embauche	170 \$ par examen
16	4.2.4	9-1-1	Maintenir le service 9-1-1 sur le territoire de la municipalité.	Ville	Tout au long de la mise en œuvre	aucun
		Moyens de communication	Collaborer à l'étude régionale sur les moyens de communication et, au besoin, mettre à niveau les équipements du service de sécurité incendie. Intégrer les paramètres de communication présentés dans le <i>Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie.</i>	Ville SSI	Selon PMOR	Selon les besoins
17	4.2.5	Entretien	Élaborer, mettre en œuvre et documenter les programmes d'entretien recommandés pour : - les réseaux d'aqueduc, - les points d'eau, - les véhicules,	Ville SSI et TP	Annuel	Budget des TP
				Ville SSI et TP	Suite à l'action 7	Budget du SSI
				Ville SSI	1 fois/an depuis 2003	250 \$ par autopompe

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
			- les équipements de santé/sécurité	Ville SSI	1 fois/an depuis 2004	65 \$ par A.R.A.
18	4.2.5	Bornes d'incendie	Déterminer l'opportunité d'implanter un code de couleur pour identifier la capacité des bornes fontaines sur le réseau d'aqueduc et implanter le code de couleur selon la décision et la planification de l'étape précédente.	Ville SSI et TP	An 2	Selon les besoins.
OBJECTIF 4 – AUTOPROTECTION						
19	4.2.2 4.2.6	Autoprotection	Déterminer les besoins sur le territoire (risques plus élevés et secteurs éloignés des rayons d'intervention efficace), planifier les mesures à favoriser en fonction de l'historique des incendies et des risques en présence, créer des liens avec les générateurs de risques et mettre en œuvre les actions retenues.	Ville SSI	À partir de l'an 4	À déterminer
			Poursuivre la démarche entreprise avec le promoteur de l'aéroport de La Macaza afin de déterminer les besoins spécifiques d'autoprotection.	Ville SSI	Au cours des ans 1 et 2	À déterminer
OBJECTIFS 1, 6 ET 7 – PRÉVENTION						
20	4.2.1 4.3.1	Analyse des incidents	Compléter le Rapport d'incendie prescrit par le MSP pour les incendies visés en intégrant les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies.	Ville SSI	Obligatoire depuis janvier 2003	Temps du directeur du SSI.
			Tenir un registre des activités en sécurité incendie (prévention, intervention, gestion) afin d'encadrer l'élaboration du rapport annuel. Fournir l'information pertinente à la M.R.C. afin de dresser le portrait des problématiques régionales dont l'analyse permettra de cibler des activités de prévention propices à en diminuer les impacts.	Ville SSI	Dès l'an 1	Temps du directeur du SSI.
21	4.3.2 4.3.3	Réglementation	Mettre à jour le règlement sur la création du SSI.	Ville SSI	An 1	-
			Mettre à jour le règlement sur l'installation des avertisseurs de fumée.	Ville	An 1	-

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
			Participer à l'étude régionale concernant l'évaluation et, au besoin, à la mise à niveau de la réglementation municipale en matière de sécurité incendie.	Ville SSI	Selon PMOR	-
22	4.3.3	Avertisseurs de fumée	Établir et mettre en oeuvre un programme de vérification des avertisseurs de fumée qui priorisera les secteurs où il y a des risques de conflagration ou ceux où des faiblesses d'intervention sont constatées. Ce programme tiendra compte de la contribution des pompiers, de l'inspecteur en bâtiment et du service de l'évaluation.	Ville SSI	An 1	À déterminer
23	4.3.4	Inspection des risques plus élevés	Maintenir le programme d'inspection annuelle des écoles, des garderies, de l'hôpital, de l'Établissement de La Macaza et des industries locales.	Ville SSI	Dès l'an 1	Temps du SSI
			En lien avec l'action 11, établir les risques visés par l'inspection périodique et définir la fréquence et la nature des inspections selon le risque.	Ville SSI	Au cours des ans 1 et 2	Temps du SSI
			Mettre en œuvre le programme d'inspection et tenir un registre des inspections réalisées.	Ville SSI et pompiers	À partir de l'an 3	À déterminer
24	4.3.5	Sensibilisation du public	Maintenir les activités locales lors de la semaine de prévention des incendies (affiches routières, dépliants remis aux enfants lors de la visite de l'école).	Ville	An 1	Selon les activités.
			Maintenir le programme local de sensibilisation du public et le mettre en œuvre.	Ville	An 1	Selon les activités.
OBJECTIF 5 – AUTRES RISQUES						
25	4.4	Autres risques	Aucune action à court terme puisque la municipalité ne souhaite pas intégrer d'autres risques de sinistres. Au cours des cinq années de la mise en œuvre, la ville, de concert avec le Comité de sécurité incendie régional, pourra réévaluer l'opportunité d'intégrer les autres risques au schéma et ce, en conformité avec les articles 28 et suivants de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> .	Ville SSI	-	-

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

#	Section SCRI	Sujet	Action	Autorités responsables	Échéancier proposé	Impacts financiers
PROCESSUS DE SUIVI						
26	6.0	Rapport annuel	En lien avec les actions 3, 4 et 20 et avec l'ensemble du processus de mise en œuvre, déposer un rapport annuel pour le mois de mars de l'année qui suit.	Ville SSI	À chaque année	Temps SSI et municipalité.